

STAGES AMC À L'ÉTRANGER

Directives générales communes aux AMC de 1ère section

Avant le stage

L'acquisition des compétences, les démarches administratives et personnelles relatives au départ, ainsi que les démarches de validation d'un stage effectué hors de l'UNIGE sont de l'entière responsabilité de l'étudiant.e.

Il faut prévoir de commencer les démarches plusieurs mois à l'avance pour préparer le stage, souvent plus de 6 mois sont nécessaires.

Les objectifs de stage de l'AMC doivent être couverts. Il appartient à l'étudiant.e de s'assurer de pouvoir acquérir les compétences exigées par l'AMC correspondant, en adaptant les activités qu'elle/il pourra effectuer dans l'hôpital choisi, et de suivre la formation théorique disponible sur le site Moodle.

L'étudiant.e qui désire effectuer un stage à l'étranger peut consulter le classeur orange (envoi de numérisation) au Secrétariat des étudiant.es de la Faculté de Médecine, qui oriente vers des lieux appropriés ou moins conseillés: il contient des évaluations faites par d'autres étudiant.es parti.es ailleurs. Ces évaluations sont aussi disponibles sur le site Moodle. L'hôpital doit être **universitaire** ou être **lié à une structure universitaire, avec une expérience dans l'accueil des étudiant.es en médecine**.

- 1) L'étudiant.e contacte le lieu qui l'intéresse, explique le type de stage recherché (stage en immersion clinique avec 40% soit environ 2 jours au minimum par semaine de temps d'auto-apprentissage, où aucune activité clinique n'est prévue), et les dates demandées (qui doivent correspondre aux dates du stage à Genève). Il s'agit d'un stage autofinancé par l'étudiant.e qui en assume entièrement les coûts (frais de l'hôpital d'accueil, logement, voyage). L'étudiant.e doit veiller à être couvert.e pour les accidents et les maladies à l'étranger, ainsi que pour un éventuel rapatriement en cas de nécessité. Une inscription sur le site des affaires étrangères est conseillée (par exemple pour les citoyen-nés suisses <https://www.eda.admin.ch/countries/canada/fr/home/services/itineris.html> ou équivalent)
- 2) Si le stage répond aux critères ci-dessus, les documents demandés par le lieu de stage (convention, preuve d'inscription à la faculté, évaluation des compétences) sont à envoyer au Secrétariat des étudiant.es pour être complétés Lisa.deBotton@unige.ch (022 379.50.13) **et** au Secrétariat de l'AMC correspondant pour l'informer de l'absence lors du stage. Le Secrétariat des étudiant.es réalisera aussi la demande d'assurance RC, après confirmation du stage par l'hôpital choisi.
- 3) Pour le stage AMC de pédiatrie, merci de consulter le site Moodle de l'AMC pour se renseigner sur les particularités de l'organisation et la validation du stage. Site Moodle : <https://moodle.unige.ch/enrol/index.php?id=9383>
- 4) En date du 16 avril 2024, le décanat de la Faculté de Médecine a décidé de s'aligner aux directives universitaires de développement durable et des voyages en avion (<https://durable.unige.ch/>, <https://www.unige.ch/avions/>), et aux enseignements « santé planétaire » à notre Faculté, pour mettre en place une nouvelle procédure concernant les stages lors des études de médecine à l'étranger qui nécessitent un déplacement en avion.

Pour toute nouvelle demande de stage à l'étranger qui nécessite un déplacement en avion, nous vous demandons de remplir dorénavant le formulaire prévu à cet effet pour motiver votre demande, et de l'envoyer au Secrétariat des étudiant.es Lisa.deBotton@unige.ch (022 379.50.13).

Une commission ad hoc examinera les demandes, un critère important est une garantie de qualité de l'encadrement pédagogique sur place et l'existence de collaborations avec notre Faculté. Cette procédure se rajoute aux délais habituels d'au moins 3-4 mois pour organiser les stages.

Pendant le stage

- 1) Participation active de l'étudiant.e aux activités proposées sur place
- 2) Remplissage des SSP sur GPS
- 3) Apprentissage théorique de l'enseignement proposé à Genève (lecture active des vignettes et références, e-learning, etc.)
- 4) Etablissement par le médecin cadre responsable du stage dans l'hôpital choisi, d'une attestation de fin de stage :
 - Soit sur GPS décrivant l'évaluation des compétences cliniques et du professionnalisme de l'étudiant.e
 - Soit sur format papier mentionnant: la réalisation effective du stage, l'évaluation des compétences cliniques et du professionnalisme de l'étudiant.e, les coordonnées et la signature officielle du responsable du stage sur le site d'accueil.
Un encadré spécifique aux stages AMC réalisés à l'étranger sera prochainement disponible dans GPS et permettra d'introduire les coordonnées du responsable du stage et d'uploader éventuellement un formulaire PDF de l'attestation papier scannée.
- 5) Avertir le secrétariat des étudiant.es en cas de problème (accident, maladie, nécessité de rapatriement, manque de supervision ou activité clinique)

Après le stage

- 1) Envoi immédiat de l'attestation de fin de stage au Secrétariat des étudiant.es (Lisa.deBotton@unige.ch) avec copie au Secrétariat de l'AMC correspondant (se référer aux directives spécifiques à chaque AMC).
- 2) Validation du processus GPS de l'étudiant.e par le Secrétariat de l'AMC concerné, avec commentaire dans l'évaluation de fin de stage mentionnant « Le stage a été effectué à l'étranger : se référer à l'évaluation ad hoc en possession de l'étudiant.e », sans remplir les items spécifiques de l'évaluation de fin de stage.
- 3) Remplissage d'une fiche d'évaluation pour le classeur orange au Secrétariat des étudiant.es ou sous forme numérique.